

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, à compter de 10 h 50, le 8 décembre 2017.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Gilles Lehoullier, Lévis, vice-président du conseil
- M. le préfet Michel Beaulieu, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- M. le conseiller Mario Fortier, Lévis
- M. le conseiller Clément Genest, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le conseiller Sylvain Légaré, Québec
- Mme la conseillère Michelle Morin-Doyle, Québec
- M. le préfet Harold Noël, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le conseiller Rémy Normand, Québec
- Mme la conseillère Marie-Josée Savard, Québec
- Mme la conseillère Suzanne Verreault, Québec
- M. le conseiller Steeve Verret, Québec
- M. le conseiller Patrick Voyer, Québec

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, secrétaire corporative
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier

Période de recueillement et ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2017-81

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par Mme Michelle Morin-Doyle, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2017-82

Sur proposition de M. Rémy Normand, appuyée par Mme Suzanne Verreault, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie I-A du budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) relative au budget de fonctionnement, lequel s'élève à 4 388 925 \$, dont 3 588 925 \$ sont à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 8 décembre 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2017-83

Sur proposition de Mme Marie-Josée Savard, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie I-B du budget 2018 de la CMQ relative au financement des projets d'intérêt métropolitain, pour un montant de 500 000 \$ à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ. Réaffecter au budget de l'année suivante (2018) tout excédent des projets d'intérêt métropolitain de l'année en cours (2017).

Référence : Rapport décisionnel du 8 décembre 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2017-84

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Michel Beaulieu, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie II du budget 2018 de la CMQ relative aux activités associées au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQ – Rive-Nord, pour un montant de 457 291 \$, à la charge des municipalités de la rive nord sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 8 décembre 2017

Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2017-85

Sur proposition de M. Guy Dumoulin, appuyée par M. Mario Fortier, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie III du budget 2018 de la CMQ pour le paiement des emprunts contractés par la CMQ en vue de soutenir les projets de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le budget pour ce fonds métropolitain s'élève à 425 525 \$ en 2018 et il est à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQ.

Référence : Rapport décisionnel du 8 décembre 2017
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2018 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° C-2017-86

Sur proposition de M. Mario Fortier, appuyée par M. Rémy Normand, il est unanimement résolu :

- De confirmer, par l'adoption du budget, le renouvellement pour l'année 2018 des ententes 2016 concernant les titres de transport métropolitain, étant donné que le budget prévoit les crédits nécessaires à ce sujet. Ce renouvellement étant toutefois conditionnel au financement du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 8 décembre 2017
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2018 – Affectation de surplus financiers

Résolution n° C-2017-87

Sur proposition de M. Michel Beaulieu, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 250 000 \$, à partir des surplus cumulés non affectés inscrits aux états financiers 2016, au financement de la Partie I-A du budget général de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'année 2018.

Référence : Rapport décisionnel du 8 décembre 2017
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2017-88

Sur proposition de M. Sylvain Légaré, appuyée par M. Patrick Voyer, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 11 h.

Adoptée

Les résolutions C-2017-81 à C-2017-88 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) GILLES LEHOULLIER
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE CORPORATIVE